



A la suite de la déclaration préalable de la CFDT-VNF, la direction a tenu à apporter ces réponses :

#### **DSIN**

Un bilan à la suite de la création de la DSIN sur le périmètre national sera établi au mois de mai et prendra en compte les éléments évoqués dans la déclaration préalable de la CFDT-VNF.

Les agents attendant des réponses, **la CFDT-VNF** considère qu'il faut traiter ce problème au plus vite avant le bilan prévu en mai.

#### **Stratégie RH**

Même si la Direction n'a pas les mêmes retours négatifs des directions territoriales, elle veillera à ce que chaque agent concerné soit informé et connaisse ses futures missions. Elle assure que les agents travaillant sur cette thématique dans les directions territoriales ne seront pas les « petites mains » du siège. Ils se verront confier des missions axées sur l'orientation, le conseil et l'information. Un retour sera fait sur la manière dont le sujet est traité avec les DT.

#### **Télétravail**

Un engagement a été pris de revenir vers les OS avant l'été sur la semaine en 4 jours. Le lien avec le télétravail pourra être évoqué à cette occasion et sa mise en place à VNF clarifiée.

### **IMPACTS DES JEUX OLYMPIQUES SUR LES PERSONNELS DE VNF**

La note du 5 mars présentée ce jour a vocation à donner de la visibilité aux agents dès à présent sur leurs congés, la période mobilisée, le dispositif de gratification... A ce stade, certaines imprécisions demeurent, notamment concernant les éléments de gratification et les dates précises de mobilisation des agents. D'ici 1 mois, la Direction devrait être en mesure de transmettre des compléments d'information.

Les agents venant en renfort seront logés dans les locaux de la Subdivision exploitation de Suresnes, en cours de rénovation. Ces agents seront en mission et bénéficieront de la prise en charge des repas et d'un trajet aller-retour hebdomadaire pour rejoindre leur résidence personnelle. Des véhicules de service seront mis à leur disposition.

**La CFDT-VNF** a précisé que les JO impacteront la DTBS mais aussi la DTRS.

Les agents de la DTBS affectés sur les sites d'Austerlitz et de Tournelle se verront imposer une modification d'implantation géographique pendant la période du 22 au 27 juillet du fait de la non-accessibilité à ces sites. Des solutions alternatives (déport sur un autre site, pose de congés/RTT ou télétravail) pourront également leur être proposées. **La CFDT-VNF** a alerté sur les points de vigilance ci-après :

- tous les agents ne pourront pas télétravailler d'autant qu'il s'agit d'une période de vacances scolaires ;
- le travail sur site déporté peut générer un allongement du temps de trajet domicile/lieu de travail donc des difficultés organisationnelles et des coûts indirects supplémentaires ;
- les agents ne doivent pas être contraints de prendre des congés ou RTT en raison d'un choix organisationnel imposé par le gouvernement et la direction.

**La CFDT-VNF** a donc demandé à la Direction :

- de communiquer préalablement aux agents concernés s'ils seront ou non impactés par les dispositions mises en place pour les JOP et concernés par la gratification attenante. Dans ce cas leur indiquer la fourchette de prime dans laquelle ils seraient éligibles ;
- que la Direction puisse examiner avec bienveillance les situations individuelles particulières et que les agents en incapacité de télétravailler ou de se rendre sur un site déporté puissent être placés en ASA le cas échéant ;
- de pouvoir prévoir un accès prioritaire et en nombre aux actions du CGCV pour les enfants des agents concernés ;
- si des personnels autres que ceux habituellement d'astreintes se verront imposer des astreintes, car certains n'en faisant pas habituellement semblent avoir été sollicités.



La Direction confirme qu'a priori ce sont des agents du tertiaire qui semblent être concernés et que ni le télétravail ni la prise de congés ne seront imposés. Il y aura des dérogations possibles du nombre de jours de télétravail (+ de 3 jours).

Les situations individuelles qui pourraient être problématiques seront regardées avec bienveillance et les différentes situations seront identifiées dès le mois d'avril pour le site d'Austerlitz.

La direction informera préalablement les personnels mobilisés pour les JO de la gratification à laquelle ils pourront prétendre. Seule l'astreinte spécialisée automatisée sera renforcée sur la période des JO, ce qui concerne 2 astreintes.

## **AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER**

Ce projet a été présenté au CSAC d'octobre 2023. Pour rappel, le progiciel utilisé actuellement par VNF pour sa gestion budgétaire et comptable va être remplacé par un outil plus moderne et plus performant. Cela permettra de rationaliser les processus et le fonctionnement de l'organisation et d'améliorer, de fluidifier et de sécuriser les informations.

Des processus cibles ont été définis afin d'uniformiser les modes de fonctionnement.

Les modifications d'organisation seront présentées dans les CSA locaux au plus tard en juin 2024.

S'agissant des outils, PEP Premium est destiné aux agents, professionnels de la sphère financière. L'outil PEP Portail est destiné aux agents pour effectuer les demandes d'achat, les visas, les services faits et certains rapports.

Le projet est en cours de finalisation. Les agents concernés (keys users, formateurs et utilisateurs) seront formés prochainement. Une analyse d'impact locale des postes/rôles et la conception du plan d'accompagnement sont en cours de réalisation et devraient être achevées fin juin. Des DT tours seront réalisés.

La **CFDT-VNF** a fait part de ses inquiétudes quant au calendrier de formation (de juillet à fin décembre 2024) et aux modalités pédagogiques (tutoriels). Elle a alerté sur le surcroît d'activités en fin d'année lié aux contraintes de la fin de gestion.

Selon elle, il faut laisser du temps aux agents concernés pour se former et proposer le paiement d'heures supplémentaires pour ceux qui ont une charge de travail trop conséquente.

La **CFDT-VNF** s'interroge sur l'impact du projet sur les missions des personnels et le devenir du métier de comptable à VNF. Est-ce que cette fonction va être rattachée au siège ?

La Direction a indiqué que ce projet aura un impact sur l'évolution des tâches des agents concernés mais que la fonction de comptable n'est pas remise en cause. Elle sera attentive à l'accompagnement des agents concernés et prendra en compte les difficultés évoquées quant à la formation.

La Direction n'est pas opposée au paiement d'heures supplémentaires si cela est nécessaire.

## **MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE INSTRUCTION RELATIVE AU DISPOSITIF NATIONAL DE SIGNALEMENT DES AGISSEMENTS RÉPRÉHENSIBLES**

Face à la complexité et à la méconnaissance du dispositif actuel, un nouveau dispositif national de signalement des agissements répréhensibles (DSAR) est mis en place. Celui-ci a été conçu de façon à être plus facile à mettre en œuvre.

VNF est tenu de respecter deux procédures :

- procédure de recueil et de traitement des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes prévue par l'article L 135-6 du code général de la fonction publique et le décret N° 2020-256 du 13 mars 2020,
- procédure de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte prévue par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 (modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022) et le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022

La **CFDT-VNF** a émis les points de vigilance suivants :

- le délai de 72 heures pour accuser réception de la demande de signalement est trop long,



- la protection des 2 parties tant que les faits ne sont pas vérifiés ni avérés,
- le respect de la confidentialité dans le traitement des signalements,
- veiller à ce que l'anonymat du signalement ne conduise pas à des abus sans fondement.

La **CFDT-VNF** demande à la direction la mise en place d'une enquête administrative systématique ainsi que la rédaction d'une méthodologie claire et précise annexée à l'instruction. Pour elle, les enquêtes ne doivent pas se mettre en place en fonction des personnes et des situations, c'est bien l'enquête qui permettra de déterminer le fondement de l'alerte ou non. Par ailleurs, elle s'interroge sur le fait que la direction consulte les organisations syndicales sur la mise en place des décisions présentées lors de ce CSAC alors qu'elles ne les consultent pas sur la procédure de la conduite d'une enquête administrative.

**VOTE « POUR » LA DECISION RELATIVE A LA PROCEDURE DE RECUEIL  
DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS ÉMIS PAR LES LANCEURS D'ALERTE  
MAIS « CONTRE » LA DECISION RELATIVE A LA PROCEDURE DE RECUEIL,  
DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS D'ACTES DE VIOLENCE,  
DE DISCRIMINATION DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES**

La **CFDT-VNF** a demandé un amendement sur l'article 6 de la décision présentée, rédigé comme tel : « La cellule nationale prévue à l'article 4 fait vérifier par ses personnels les informations fournies lors du signalement au moyen d'une enquête administrative... » et qu'une méthodologie relative à l'enquête administrative soit annexée à l'instruction.

La **Direction** a accepté l'amendement proposé mais ne souhaite pas qu'une méthodologie relative à l'enquête administrative soit annexée à l'instruction car cela ne relève pas de la réglementation.

La **CFDT-VNF** n'accepte pas que la procédure d'enquête soit menée de façon disparate en fonction des personnes impactées ou selon les DT. Aussi, ce désaccord constitue un point dur qui l'a conduit à voter **CONTRE** cette décision.

### **REFONTE DU SITE INTRANET VNF**

Le projet de refonte de l'intranet a été initié en 2022 avec la création d'un portail interne VNF&Moi qui regroupe notamment les services RH.

Nous sommes aujourd'hui entrés dans la phase 2 et 3 du projet avec l'ajout de la brique communication, la suppression de l'intranet actuel et la mise en place de la Gestion Electronique de Documents (GED) prévue en juin 2024.

En 2025, des services supplémentaires seront déployés (tableau de bord intégré pour l'agent/manager, organigramme automatique...).

Un groupe de travail regroupant des agents des directions du siège et des directions territoriales a été mis en place afin de constituer la GED, avec des documents importants à mettre à disposition pour l'ensemble des collaborateurs de VNF.

Un plan de classement national unique a été créé par le Lab et des critères d'éligibilité pour reprendre un document dans VNF&Moi ont été définis.

L'objectif est de mettre fin à l'intranet actuel en juin 2024. Toutefois, l'accès sera encore possible pour récupérer des documents oubliés.

La **CFDT-VNF** a indiqué qu'actuellement la recherche sur l'intranet VNF est compliquée et qu'il est essentiel d'avoir un bon moteur de recherche et des mots clés pertinents.

Elle a constaté que certains documents sont très recherchés par les agents tels que l'instruction RIFSEEP, le protocole PTETE, les organigrammes et qu'il serait opportun d'y avoir accès facilement.

- Que deviendront les 16000 documents présents sur l'intranet ?
- Est-il possible de perfectionner l'organigramme par un qui fait quoi ?
- Quelle réglementation en termes d'archivage ?



Enfin, il serait opportun de relayer certaines informations sur la messagerie Outlook à l’instar de « la quinzaine » car les agents ne vont pas systématiquement et quotidiennement sur l’intranet.

**La direction** a indiqué que tous les documents ne seront pas supprimés, certains seront archivés par un autre biais ou présents sur l’application Teams. Tous les documents réglementaires et encore en vigueur seront repris.

La recherche d’informations et de documents sera facilitée et plus performante.

Le qui fait quoi existe déjà dans la rubrique collaborateurs de l’intranet mais cela n’est pas harmonisé dans toutes les directions territoriales. **La direction** travaille et réfléchit à l’automatisation de l’organigramme.

Elle souhaite mettre en place des communautés d’échanges à l’instar de la communauté créée sur le sujet des plantes invasives.

---

**Participants CFDT-VNF :**

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Maxime GOMEZ, DT RS	Eric VUILLIER, DT RS (excusé)
Carole DERAMMELAERE, DT NPDC	Patrick BLANC, DT CB
Gilles TEILLAUD, DT BS	Pascal DEBRIERE, DT NE
Ronald WEYER, DT S (excusé)	Pascal LESTIENNE, Siège
Benjamin JACQUES, DT NE	Benoît ROESSLER, DT S
Farida SIAD, Siège (excusée)	Ibrahima DIAWARA, DT BS
Rudy DELEURENCE, Siège	Stéphanie MARTIN, DT NE (excusée)

Président de séance : Patrice Rabaud  
 Présence côté direction : Thierry Druenes  
 Sébastien Legrand